



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX HUIT

Le VINGT NEUF JANVIER A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 23 janvier 2018

Affichage Mairie : mardi 23 janvier 2018

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Votants	19

PRESENTS : MM GUILLOT Jean Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M.ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BADEL Jean Charles, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean Nicolas, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, Mme LAPALUD Sylvie, M. ROUX Jérémy, Mme SARZIER Laurence, Mme VIVOT Laetitia, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, Mme PIERA Josiane, M. MABILON Robert.

ABSENTS EXCUSES : M.QUINCY Vincent, a donné pouvoir à M. Jean Pierre GUILLOT
Mme PINEDO Léonor, a donné pouvoir à Mme Murielle CESAR
Mme ROSAT Aurélie, a donné pouvoir à Mme LAVET Catherine
Mme BARBET Janique, a donné pouvoir à M. THIVILLIER Alain

ABSENT : M. COLDEFY Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jérémy

Ordre du Jour :

I - Désignation d'un secrétaire de séance

II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT TTC
53/2017	Alimentation électrique Tableaux numériques à l'école	SARL OUEST GENERALE ELECTRIQUE	16/11/2017	3 254.40
54/2017	Décoration Sapins Noël	SAS NATURPLAS	04/12/2017	1 860.60
55/2017	Equipements informatique et tableaux numériques	SARL AVI audio vidéo intégration	04/12/2017	21 944.64

III - Approbation du projet de compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE - PETITE ENFANCE - AFFAIRES SCOLAIRES :

IV - Choix Rythmes Scolaires année 2018-2019 :

Rapporteur : Catherine LAVET

À partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation a donné davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves. Le décret visant à permettre cette nouvelle organisation a été publié le 29 juin 2017 au Bulletin officiel de l'Education Nationale.

L'approche proposée offre des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien modifier à celles qui existent actuellement :

- Lorsque la communauté éducative et la commune ou intercommunalité sont satisfaites de l'organisation actuelle sur 4,5 jours, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- Lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique en faveur d'une organisation sur 4 jours, une dérogation au cadre général sera possible.

Dans ce contexte et conformément à la procédure mise en place par la commune qui a fait l'objet d'un point porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 06 novembre 2017, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir prendre une décision concernant la poursuite ou non de l'organisation scolaire actuelle des TAP sur le groupe scolaire Bernard CLAVEL ; et ce, suite à l'avis du Conseil d'Ecole extraordinaire qui se déroulera ce mardi 23 janvier 2018.

Pour rappel une large consultation a été réalisée auprès des équipes pédagogiques, de la commission enfance jeunesse, des représentants de Parents d'Elèves, des Parents Dommartinois et des agents municipaux.

La décision prise fera l'objet d'une communication pour validation au Directeur des Services Académiques de l'Education Nationale, du Rhône avant le 16 février 2018 afin de permettre une information aux familles dans les meilleurs délais et de mettre en place toute nouvelle organisation découlant de cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Madame l'Adjointe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la suppression des Temps d'Activités Périscolaires mis en place les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 sur l'Ecole Primaire Bernard CLAVEL
- **Dit** que les temps d'accueils scolaires à l'Ecole Primaire Bernard CLAVEL se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une dérogation auprès du Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette procédure

AFFAIRES GENERALES :

V - Vote de l'avant Projet Sommaire : Terrains de Pétanque, mur de Tennis complexe de Maligny.

Rapporteur : Alain ROMAND

Lors du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017, les membres de l'assemblée ont choisi l'entreprise BC Ingénierie concernant le suivi de la réalisation de 16 terrains de pétanque et d'un mur de tennis au complexe de Maligny, il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir valider l'avant projet et l'approche financière présentés. Ils autoriseront également le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'Avant Projet Sommaire présenté pour la réalisation de terrains de pétanque et la construction d'un mur de tennis au Complexe de Maligny
- **Valide** les approches financières liées
- **Autorise** l'entreprise BC Ingenierie à lancer les procédures d'appel d'offres correspondant à ces travaux
- **Dit** que les dépenses votées seront inscrites au budget communal 2018 en section investissement
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette procédure

VI - Réalisation d'un carrefour croisement route de Dardilly - RD 77

Rapporteur : Alain ROMAND

Il est demandé au Conseil de bien vouloir prendre connaissance de l'avant projet transmis par l'APRR.

Le coût de cette réalisation restera à la charge de l'APRR et du Département.

Les conseillers voudront bien valider la réalisation de ces travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulé de ces travaux APRR - Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la réalisation d'un carrefour au croisement de la route de Dardilly et la RD 77 selon les plans présentés par la Société APRR
- **Dit** que les services du Département du Rhône, compétent en matière de voirie départementale et l'APRR ayant réalisé les travaux d'autoroute liés à ce projet travailleront conjointement sur ce dossier par le biais d'une convention
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette procédure

VII - Approbation bail local Abis : projet pizzeria, vente à emporter (vente de four), bar à vins-tapas.

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite au Conseil Municipal du lundi 06 novembre 2017 qui entérinait le principe de louage du local Abis de la Ferme du Prost à Monsieur CHERET, Société COME ET CASA et après avoir pris connaissance du projet de bail joint en annexe il est proposé aux conseillers de bien vouloir approuver le document présenté, autoriser Monsieur le Maire à le signer et à accomplir toutes les formalités juridiques et financières liées à cet acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le bail de location du local n° A bis à Monsieur CHERET, Société COME ET CASA présenté et joint en annexe
- **Valide** les conditions de location présentées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location et tous les actes juridiques et comptables liés à cette location
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette procédure

FINANCES :

VIII - Choix Devis réalisation d'une nouvelle signalétique communale :

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

Suite à l'avancement des études réalisées par la commission communication afin de renouveler la signalétique communale il est demandé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance du projet présenté et de valider le choix de l'entreprise POLYMOBIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame l'Adjointe
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de nouvelle signalétique communale
- **Valide** le montant de 24 690.00 euros HT
- **Dit** que les dépenses votées seront inscrites au Budget Communal 2018 section investissement
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette procédure

Informations et questions diverses

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT